

Objectifs

Objectif 2.4.3 Moderniser et promouvoir les refuges, et l'offre de randonnée et de promenade pédestre

Contexte

Dès sa création, l'établissement public du parc national a investi dans l'accueil du public en matérialisant des sentiers, organisant des itinéraires et les jalonnant de points d'étapes par des refuges portes et des refuges d'altitude. L'approche de l'altitude est facilitée en Vanoise par la géomorphologie particulière du massif. Le visiteur peut accéder à des aires de stationnement à 2 300 m d'altitude. Les vallées d'altitude sont longues, avec un dénivelé modéré et progressif qui permet d'atteindre aisément des cols à 2 900 m. Les possibilités de circuits en boucle sont nombreuses. Le réseau dense de refuges permet des découpages d'étapes adaptés à des niveaux d'effort physique variables. Il convient désormais de mailler, de coordonner et de mieux interconnecter l'offre du coeur du parc national avec celle de l'aire d'adhésion, notamment pour une continuité des produits touristiques au départ des villages, des stations et lieux de vie permanents et une promotion commune et partagée.

Enjeux

Cet objectif se situe à la charnière entre l'enjeu Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines, qui répond à une mission fondamentale du parc national, et l'enjeu d' Engager le parc national et son établissement dans une démarche stratégique active en faveur d'un tourisme durable accessible à tous, qui traduit une posture nouvelle de l'établissement public du parc national et constitue un axe stratégique de la charte.

Objectifs poursuivis

- Adapter l'offre de promenades et de randonnée aux changements de comportements et de pratiques (durée de marche journalière plus courte, circuits en étoile à partir d'un refuge, multi-activités, attirance pour le ludique, etc.), en veillant à rester compatible avec la conservation du caractère.

[...]

- Adapter les refuges en conséquence en préservant le caractère montagnard de la nuitée.
- Renforcer la fonction d'interface des refuges portes, accessibles à tous publics, entre le grand public et le coeur du parc national en développant les fonctions d'accueil, d'information et de préparation à la découverte de la nature.

[...]

- Améliorer la qualité des services dans les refuges pour les alpinistes et randonneurs, dans un souci de juste équilibre entre l'augmentation de la qualité de services, le maintien du caractère des refuges et l'empreinte écologique.

Objectifs

Mesures contribuant à l'atteinte de l'objectif

| Mesures contractuelles (liste non exhaustive) | Rôle de l'établissement public du parc national | Rôle des communes adhérentes | Principaux autres partenaires |
|---|--|--|--|
| 2.4.3.a - Maintenir en bon état le réseau de sentiers répertoriés, la signalétique et le balisage | Assurer la maîtrise d'ouvrage | | |
| [...] | [...] | | [...] |
| 2.4.3.c ? - Faciliter l'accès des visiteurs potentiels (y compris séjournants non-initiés) aux informations existantes ou à développer sur l'offre de promenade et de randonnée itinérante facile et de courte durée (de deux heures à quelques jours), en rendant cette information conviviale, rassurante et attractive | Informier et promouvoir | | Savoie Mont Blanc Tourisme, offices de tourisme, stations de montagne, FFRP |
| 2.4.3.d ? - Organiser et promouvoir les refuges et hébergements d'étape en vallée dans une logique de réseau au service des randonneurs | Animer, coordonner et promouvoir | | Savoie Mont Blanc Tourisme, offices de tourisme, stations de montagne, Gîtes de France, FFRP |
| 2.4.3.e - Définir une stratégie de positionnement touristique des différents refuges du coeur du parc national et de proximité et de niveau d'accueil en fonction de leur contexte, caractère et accessibilité | Animer | Participation, intégration dans la gestion des refuges communaux | FFCAM, propriétaires privés |
| 2.4.3.f - Poursuivre la modernisation des refuges en site isolé sur la base | Sensibiliser les maîtres d'ouvrages, conseiller, | Intégration dans la gestion des refuges communaux | Conseil général, Région, État, ADEME, FFCAM, |

Objectifs

| des critères suivants : | faire preuve d'exemplarité | propriétaires privés |
|---|--|----------------------|
| <p>- aménagement et services conviviaux et simples mais fonctionnels,</p> <p>- qualité de l'étape intégrant le déséquipement, le séchage des vêtements et chaussures, des repas adaptés à l'activité physique,</p> <p>- salle commune adaptée à la capacité de couchage, sanitaires (WC, douches, lavabos) en nombre suffisant, dortoirs répartis en plusieurs unités ne dépassant pas chacune, dans la mesure du possible, une douzaine de places,</p> <p>- conditions de vie des gardiens : locaux privés bien dimensionnés et agencés pour un séjour professionnel de plusieurs mois) et fonctionnalité du gardiennage (stockage des denrées et des déchets triés ainsi que pour la préparation des repas, interface efficace entre cuisine et salle commune, point d'accueil bien identifiée depuis l'entrée),</p> <p>- en général, pas d'adaptation aux handicaps des refuges en site isolé,</p> <p>accessibles uniquement à pied pour les clients, dès lors que les publics visés viennent aidés par des personnes valides.</p> | <p>dans les travaux sur les refuges en propriété</p> | |

Objectifs

| | | | |
|---|---|--|---|
| <p>2.4.3.g - Développer l'information et l'identité relative au parc national</p> <p>dans les refuges : panneaux d'information, bibliothèques, animations programmées ou non</p> | <p>Mettre en oeuvre dans les refuges en propriété, animer</p> | <p>Intégration dans la gestion des refuges communaux</p> | <p>FFCAM, propriétaires privés, gardiens de refuges</p> |
| <p>[...]</p> | <p>[...]</p> | <p>[...]</p> | <p>[...]</p> |
| <p>2.4.3.i - Mettre en place des formules de fidélisation inter-refuges avec avantages tarifaires ou bonus aux clients fidèles</p> | <p>Animer, appliquer dans les refuges en propriété</p> | <p>Prise en compte dans la gestion des refuges communaux</p> | <p>FFCAM, propriétaires privés, gardiens de refuges</p> |
| <p>2.4.3.j - Mettre en oeuvre la charte de gestion environnementale des refuges et favoriser l'appui en l'ingénierie à cet effet</p> | <p>Sensibiliser les maîtres d'ouvrages, garantir l'exemplarité des travaux sur les refuges en propriété</p> | <p>Prise en compte dans la gestion des refuges communaux</p> | <p>FFCAM, propriétaires privés, gardiens de refuges,ASDER</p> |

Référence ID de l'article : #5150

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-15 14:27